# **Mise en commun des réflexions des Conseils de développement bretons : suivi des contrats de partenariat**

Cette note est structurée en deux parties complémentaires, qui synthétisent les travaux et les propositions des Conseils de développement, dans le cadre du suivi des contrats de partenariats. Elle vise à mettre en lumière les points que l’on retrouve de manière récurrente dans les différentes réflexions des Conseils et qui peuvent alors apparaître comme des tendances structurantes à l’échelle régionale.

La première partie concerne plus particulièrement les travaux que les Conseils de développement ont menés dans le cadre de la revoyure des contrats de partenariat (pp1-4) ; elle a été construite à partir de la compilation des avis et contributions des Conseils et de leur retour d’expériences.

La seconde partie permet de retracer les réflexions menées par les Conseils de développement (dans les territoires ou collectivement, dans le cadre du réseau) sur la question plus particulière de la place des acteurs associatifs dans les contrats de partenariat. (pp4-7)

# Les travaux des Conseils de développement dans le cadre de la revoyure des contrats de partenariat

**Les implications des Conseils de développement dans les contrats de partenariat**

Méthode de travail pour échanger sur la révision au sein des CD

Les CD suivent les contrats de partenariats, a minima à travers les acteurs privés des CUP.

Ils sont également sollicités pour signer les contrats révisés ; aussi, les CD ont mené des réflexions sur ce sujet. Elles ont pu se tenir dans le cadre de groupes de travail commun élus / société civile – dans les CUP par exemple - et/ou dans le cadre de réflexions spécifiques, propres aux CD.

Dans ce cas, des contributions écrites spécifiques ont été apportées par les CD : dans les pays d’Auray, de Vannes, de Lorient, de Saint-Brieuc, de Pontivy, de Guingamp, de la métropole de Rennes, de Lannion Trégor Communauté,

La plupart du temps, les CD sont parti du bilan (plus ou moins détaillé, selon les territoires) de la 1ère période de programmation, au regard du projet de territoire et de la stratégie définie.

Les acteurs privés et les Conseils de développement ont donc pu être associés, selon des modalités différentes.

A noter toutefois que certains CD n’ont pas pu émettre d’avis ou de contributions sur la proposition de révision, sollicités trop tardivement pour le faire dans des conditions permettant les échanges au sein des membres ; les conditions pour une appropriation et un échange collectif autour du bilan et des propositions de contrat revues n’ont donc pas toujours été réunies.

Une mise en commun régionale

Au sein de leur réseau, les Conseils de développement échangent notamment sur le suivi et leur implication dans les contrats de partenariats. Aussi ces échanges et une mise en commun des contributions des Conseils de développement a permis de faire ressortir un certain nombre de points communs qui sont présentés ici.

**L’intérêt de la gouvernance partagée des contrats**

* Les CD rappellent de façon unanime leur attachement à l’articulation entre contractualisation et projet de territoire. (cf 2)
* Plusieurs CD témoignent de la pertinence d’une contractualisation à l’échelle du pays ; l’approche à l’échelle d’un bassin de vie leur apparaît pertinente pour développer une approche globale et cohérente du développement du territoire. Les pays constituent enfin des lieux d’échanges et de débats entre les collectivités, lieux auxquels les CD sont attachés.
* Les CD saluent de façon unanime l’intérêt d’être associé à l’élaboration et la revoyure du contrat ;
* Les CUP, qui réunissent autant d’acteurs publics que d’acteurs privés apparaissent comme des lieux intéressants, pour contribuer à développer la démocratie participative, et notamment parce qu’ils contribuent à :
  + La transparence de l’action publique
  + Le dialogue entre élus et société civile

**Le projet du territoire au cœur des contrats de partenariat ?**

Les bilans de la première période de programmation amènent de nombreux Conseils de développement à souligner l’inégale consommation des crédits, en fonction des priorités et des fiches-actions ; un certain nombre d’entre elles apparaissent sous consommées, quand bien même elles correspondent à des enjeux forts relatifs au développement, dans les territoires (transitions énergétique et écologique, articulation terre-mer,…).

Pour plusieurs Conseils de développement, cette inégale consommation des crédits, indépendamment de l’urgence des priorités concernées, témoignent d’une difficulté des territoires à animer une démarche de projets de territoire ; la logique de guichet pour accéder à des financements étant encore prégnante.

Or les Conseils de développement restent très attachés à l’élaboration et à la co-construction de projet de territoire cohérent et partagé ; lesquels projets de territoire pourraient être à même de guider l’action publique et de mobiliser la diversité des acteurs d’un territoire autour de ce projet (acteurs publics, privés, associatifs, citoyens,…).

L’existence d’un projet de territoire structurant, lisible et partagé apparaît ainsi comme un des leviers pour mobiliser les acteurs privés et associatifs.

Enfin, de nombreux Conseils de développement se prononcent en faveur de projets et d’initiatives co-construites et partagées, entre les acteurs publics et privés des territoires. Ils appellent donc de leur vœu l’émergence de projets collectifs, qui mobilisent différents porteurs de projets, quel que soit leur statut.

Les Conseils de développement souhaitent également que les contrats de partenariat soient l’occasion de construire une cohérence entre les différents services et équipements existants sur le territoire ; cela se joue au sein des CUP, mais également en amont de la préparation des projets.

Plusieurs Conseils de développement soulignent enfin le besoin de communication et de pédagogie, autour du contrat et du projet de territoire. La mise en œuvre des contrats de partenariat devrait s’accompagner d’information sur la globalité du dispositif, ainsi que d’une animation thématique, autour des priorités inscrites dans les contrats. De telles dispositions témoigneraient d’une volonté de faire émerger ou d’accompagner des projets permettant de répondre à une priorité stratégique, plutôt que d’une logique de guichet, qui permet seulement de répondre aux besoins financiers des collectivités.

**Des inquiétudes relatives à la faible mobilisation des acteurs associatifs dans les contrats**

* Constat dans le bilan, d’une faible mobilisation des crédits par les acteurs associatifs, alors même que certaines de leurs actions contribuent et s’inscrivent dans les stratégies de développement du territoire
* Des craintes relatives au plafonnement des crédits de fonctionnement, qui étaient les principaux crédits à même d’accompagner les projets associatifs cohérents avec le projet de territoire sont exprimés par les Conseils de développement
* Plusieurs CD ont émis des propositions pour accompagner les acteurs associatifs malgré tout : projets co-construits (avec partenariats entre assos et collectivités), conditionnement des crédits à un travail avec des associations concernées, réservation ou priorisation des enveloppes de fonctionnement aux associations. Reste que ces demandes semblent n’avoir été que ponctuellement mises en œuvre dans les territoires.

**Les Comités uniques de programmation et la gouvernance des contrats**

* Intérêt et bonne mobilisation des acteurs privés dans les CUP – parmi eux, au moins la moitié des acteurs privés sont des acteurs associatifs. Sont notamment soulignés :
  + La démocratisation de l’action publique : il est très intéressant pour les acteurs privés de participer à une instance de programmation telle que le CUP, dans un exercice de transparence des politiques publiques. Les CUP apparaissent largement comme des instances qui contribuent à la démocratie participative dans les territoires, ce que les Conseils de développement apprécient.
  + L’intérêt de participer à une telle instance, qui contribue à renforcer le dialogue entre les élus et la société civile. Un lieu de rencontres et d’échanges
  + Une instance intéressante, enfin, pour mieux connaitre les projets du territoire. Un lieu de connaissance
* Toutefois, des incompréhensions persistent, qui peuvent, à termes démobiliser les acteurs privés (voire les élus). Ainsi,
  + La culture du dialogue et des échanges autour des projets, dans l’optique de les améliorer, est encore à développer au sein des CUP. L’enjeu serait de passer à une instance de présentation / validation des projets à une instance de dialogue autour de la pertinence des projets, au regard des enjeux du territoire. La culture commune est longue à se mettre en place ; pour accompagner cela, le rôle des co-présidents des CUP est central.
  + A ce titre, les Conseils de développement se positionnent globalement,
    - En faveur de la poursuite de la présentation des projets par les porteurs de projets
    - Pour débattre de tous les projets, a fortiori lorsque ces projets portent sur un enjeu majeur pour le développement du territoire
    - Pour une animation des CUP la plus participative possible
    - Pour une transparence dans la gouvernance du contrat (répartition des enveloppes, appels à projets éventuels, critères de plafonnement éventuels,…)
    - Pour un suivi et un partage, au sein des CUP, des projets à court et moyen termes (suivi des projets une fois qu’ils sont financés et réalisés, retours d’expériences auprès des membres,…)
    - Les acteurs du CUP construisent une connaissance fine des projets initiés sur le territoire ; à ce titre, il leur appartient d’accompagner les porteurs de projets pour diffuser et partager les bonnes pratiques.

# La place des acteurs associatifs dans les contrats de partenariat : constats, propositions du réseau des Conseils de développement et de leur réseau

Méthode de construction de ces propositions, par le réseau des Conseils :

* Suivi régulier (a minima annuel) de l’implication des CD dans les contrats de partenariat et les comités uniques de programmation, au sein du réseau
* Travaux spécifiques sur la place des acteurs associatifs lors d’une journée de travail du réseau en novembre 2016
* Recensement des travaux des CD autour de la vie associative dans les territoires, sujet sur lequel différents CD ont travaillé au cours des derniers mois (Conseils de développement des Pays de Morlaix, Pays de Vitré, Pays de St Brieuc, Pays des Vallons de Vilaine, Pays de Redon, Pays de Pontivy…)
* Recensement des travaux des CD sur les contrats de partenariat

Les constats :

1. **Un projet de territoire structurant et lisible**, co-élaboré par les acteurs publics et privés, facilite l’implication des acteurs associatifs et leur accès aux financements => la logique de projet de territoire doit primer sur la logique de guichet ; ce n’est pas toujours le cas. Le changement de culture est long et les Conseils de développement comme les acteurs privés qui siègent dans les CUP le regrettent.
2. **Les projets partagés, portés en partenariat par plusieurs acteurs publics et associatifs, doivent se développer**. Ils constituent une réponse sécurisante pour les porteurs de projets associatifs ; ils démontrent également la capacité des acteurs publics et privés à se mobiliser ensemble pour répondre aux besoins du territoire, ce qui ne peut qu’être positif pour les territoires. Ex 1 : dans le cadre de réhabilitation d’un centre bourg, partenariat entre la collectivité et des associations afin que les travaux d’aménagement s’accompagnent d’actions sociales, culturelles, sportives portées par des associations. Ex 2 : la construction d’espaces de coworking ou de pépinière pourrait mobiliser des associations (employeuses ou non) et répondre en même temps à leurs besoins en espaces.

Ainsi, les projets des collectivités devraient mieux tenir compte des besoins et des enjeux des acteurs associatifs des territoires.

1. **Les difficultés d’accès aux financements** : dans la 1ère phase de programmation (2015-2016), les associations ne bénéficiaient que très peu des financements.

Les raisons exposées par les Conseils de développement sont les suivantes :

* + Des priorités et des fiches-actions dans les contrats qui ne tiennent pas assez compte de la vie associative et des enjeux identifiés par le monde associatif => co-construction et co-élaboration à renforcer
  + Communication insuffisante autour des financements disponibles auprès des acteurs associatifs = transparence à développer
  + Freins administratifs et financiers liés à la complexité administrative des dossiers à monter et à la trésorerie nécessaire pour les projets pour accéder aux financements. Ce sujet est très important, car il peut mettre en péril certaines structures.
    - Le plafonnement des crédits de fonctionnement - Désormais, les crédits de fonctionnement régionaux sont désormais plafonnés à 2,5% de l’enveloppe des territoires, alors même que ces crédits étaient quasiment les seuls dont les associations pouvaient bénéficier. Malheureusement, rares sont les territoires qui ont choisi de réserver ces crédits aux associations.
    - Des crédits européens bloqués - Restent les financements européens mais les dossiers sont encore plus complexes à monter. Par ailleurs, l’instruction et le paiement des crédits Leader sont toujours bloqués, ce qui nuit et renforce encore l’exclusion des acteurs associatifs (dont la trésorerie est souvent limitée) au dispositif. Sans parler du DLAL Feamp sur lesquels les territoires et les porteurs de projets n’ont aucune visibilité.
* Quel accompagnement possible ? quelle avance de trésorerie pour simplifier l’accès aux financements (plutôt que de multiplier les instructions) ?
* Quelle articulation avec les financements des acteurs économiques privés ? (mécénat territorial au service du développement associatif)

1. **La gouvernance dans les CUP** : les acteurs associatifs sont nombreux à siéger dans les CUP : ils représentent au moins la moitié des acteurs privés qui siègent dans les CUP.

**Les CUP apparaissent comme des lieux intéressants car ils contribuent à** la transparence de l’action publique et au dialogue entre les élus et la société civile.

Mais la culture du dialogue et des échanges autour des projets est encore à développer au sein des CUP, car les acteurs associatifs (et plus largement de nombreux acteurs privés) ont parfois du mal à trouver leur place.

Il n’est pas évident de passer d’une instance de présentation / validation des projets à une instance d’amélioration des projets, de mise en réseau de projets complémentaires et au final d’échanges autour de la pertinence des projets, au regard des enjeux du territoire. La culture commune est longue à se mettre en place et doit donc être accompagnée ; pour cela, les co-présidents des CUP ont un rôle très important à jouer.

A ce titre, les Conseils de développement se positionnent globalement,

* + - En faveur de la poursuite de la présentation des projets par les porteurs de projets
    - Pour débattre de tous les projets, a fortiori lorsque ces projets portent sur un enjeu majeur pour le développement du territoire
    - Pour une animation des CUP la plus participative possible
    - Pour une transparence dans la gouvernance du contrat (répartition des enveloppes, appels à projets éventuels, critères de plafonnement éventuels,…)
    - Pour un suivi et un partage, au sein des CUP, des projets à court et moyen termes (suivi des projets une fois qu’ils sont financés et réalisés, retours d’expériences auprès des membres,…)
    - Les acteurs du CUP construisent une connaissance fine des projets initiés sur le territoire ; à ce titre, il leur appartient d’accompagner les porteurs de projets pour diffuser et partager les bonnes pratiques.

## Les Conseils de développement agissent pour renforcer la place des acteurs associatifs dans les contrats de partenariat et dans les territoires

*NB : un certain nombre de pistes ci-dessous ont été identifiées en novembre 2016 à replacer dans le contexte, car depuis le plafonnement des crédits conduit à appréhender la situation différemment.*

* Sécurisation des acteurs associatifs : Porter, au niveau territorial, la question de la sécurisation du portage de projets par les petites structures : la pertinence d’un fonds de garantie régional a été rappelé; mais la question du fonds de garantie peut aussi être portée au niveau local, pour faciliter la prise de risque associative, lorsque le projet est porteur de sens au regard du projet de territoire.
* Contribuer à l’animation du projet stratégique de territoire :
  + Des réflexions des Conseils de développement ciblées sur les priorités du projet de territoire pour mobiliser les acteurs locaux et faciliter l’émergence de projets
  + Evaluation qualitative des dispositifs et des projets pour identifier des pistes d’amélioration potentielles (par exemple, propositions de plusieurs CD de mobiliser des acteurs locaux à travers des appels à projets)
  + Mobiliser et relayer auprès des acteurs privés les travaux autour de la stratégie du territoire (impliquer et mobiliser largement les acteurs associatifs autour d’éventuels travaux participatifs sur le projet de territoire)
* Contribuer à communiquer sur le contrat, pour diffuser l’information auprès de divers acteurs, améliorer la transparence du dispositif. Partenariat avec les pôles ESS par exemple
* **Les CD** conduisent des travaux et réflexions collectives récentes sur les acteurs associatifs dans les territoires, par exemple :
  + dans les pays de Pontivy, Centre Bretagne, COB : mobilisation des CD pour accompagner la mise en œuvre des pôles de l’ESS (recensement, animation et mise en réseau des acteurs)
  + dans les Vallons de Vilaine : recensement des acteurs associatifs du territoire et communication auprès d’eux sur le contrat de partenariat notamment (6 réunions de proximité organisées)
  + dans le pays de St Brieuc : réflexion en cours sur les croisements entre le monde associatif et l’entreprenariat, sur les partenariats entre acteurs privés et associatifs, au service du projet de territoire
  + dans le pays de Morlaix : étude sur les impacts du monde associatif sur l’emploi et le développement économique local.
  + dans le pays de Vitré : un travail sur les mutualisations et le soutien à la vie associative a été mené entre 2015 et 2016, en lien avec le pôle ESS du territoire. Le projet se poursuit, avec la volonté de développer localement un dispositif d’accompagnement et de mutualisation de moyens au service des acteurs associatifs du territoire.

Bonjour,

Dans la perspective de notre rencontre avec le Conseil régional et le mouvement associatif la semaine prochaine, je vous adresse ci-joint la dernière version de la synthèse des travaux des Conseils de développement autour des contrats de partenariats. Elle a été complétée suite à nos échanges lors du comité d’animation de lundi dernier.

Pour mémoire, je vous en rappelle le cadre :

Participants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mouvement associatif de Bretagne | Conseil régional | Réseau des CD |
| Yannick HERVE, président  Yannik BIGOUIN, délégué régional | Laurence FORTIN (VP à l’aménagement)  Anne PATAULT (VP en charge de l’ESS, innovation sociale et vie associative)  Sébastien HAMARD  Autres ? | Guy JOURDEN (pdt CD métropole et pays de Brest)  Jean VERGER (pdt CD pays Lorient), coordinateurs du réseau  Claire Guirimand (coordination technique réseau CD) |

Rappel du cadre de la rencontre : Constats partagés entre le réseau des CD et le mouvement associatif de Bretagne, autour de la place des acteurs associatifs dans les contrats de partenariat, autour de 2 sujets :

* Place et attentes des acteurs associatifs dans les CUP
* Accès aux financements des contrats, des acteurs associatifs

Des échanges ont eu lieu en novembre 2016 et au printemps 2017 autour de ces questionnements.

* Au printemps, demande de rencontre conjointe avec le Conseil régional, pour échanger autour de ces sujets.

Pour information complémentaire : quelques travaux en cours sur la vie associative, à l’échelle régionale :

* Partenariat du mouvement associatif et du Conseil régional : 1 conférence politique de la vie associative tous les 2 ou 3 mois. Signature d’une charte d’engagements commune août 2017
* Préparation des « assises régionales de la vie associative » au printemps 2018, en partenariat entre le Conseil régional, le mouvement associatif (+ autres partenaires, dont le réseau des CD)
* Etude du CESER sur la vie associative (saisine du président du Conseil régional) adoptée à la plénière du 4 décembre